

avenir débat

Repenser la prévoyance vieillesse

Pour une modernisation du système des trois piliers

Cinquante ans après l'introduction du système des trois piliers, notre prévoyance vieillesse a besoin d'une mise à jour. Dans quelle mesure la pauvreté des personnes âgées a-t-elle pu être évitée ? Les prestations sont-elles encore suffisantes ? Dans quelle mesure le système de prévoyance peut-il couvrir les besoins de la population âgée ? Avenir Suisse se penche sur ces questions et propose un système à cinq piliers afin de redéfinir le financement des soins de longue durée avec un capital-soins.

Cette année, le peuple suisse a voté à deux reprises sur l'avenir de la prévoyance vieillesse. A chaque fois, les sujets ont été traités de manière séparée. Cette approche masque néanmoins la vue d'ensemble. Notre système de prévoyance vieillesse est-il encore adapté à notre époque ?

Lutter contre la pauvreté des personnes âgées avant la retraite

Pour la majorité des retraités, vieillir n'est plus associé au risque de pauvreté. Cependant, une minorité des seniors est concernée. Si l'on ne considère que les nouveaux retraités, on constate que 92 % d'entre eux s'en sortent après leur départ à la retraite sans aide supplémentaire de l'Etat. En revanche, 8 % reçoivent des prestations complémentaires (PC) au moment du départ à la retraite.

Toutefois, les trois quarts de ces bénéficiaires de PC dépendaient déjà de l'assurance-invalidité ou de l'aide sociale avant leur retraite. Ainsi, seuls 2 % des nouveaux retraités tombent dans la pauvreté au moment de la retraite. Comme le soulignent les auteurs, le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté des personnes âgées est donc d'augmenter la participation au marché du travail avant l'âge de la retraite.

Un système des trois piliers résilient avec un potentiel d'amélioration

Malgré les crises économiques et la guerre en Europe, le système des trois piliers a fait ses preuves. Ainsi, les prestations de la prévoyance professionnelle ont été stables depuis 2015. Toutefois, les parcours professionnels se diversifiant et l'espérance de vie continuant d'augmenter, des adaptations ponctuelles sont nécessaires :

- **Couverture** : Une *réduction de la déduction de coordination* permettrait d'améliorer l'accès à la prévoyance professionnelle, notamment pour les personnes travaillant à temps partiel. De

plus, la possibilité de *combler ultérieurement les lacunes de cotisation dans le pilier 3a* permettrait aux personnes ayant interrompu leur carrière professionnelle de bénéficier d'une meilleure couverture.

- **Montant des rentes :** Les rentes existantes pourraient être améliorées dans le deuxième pilier par *un bonus variable modéré*. Les caisses de pension pourraient proposer un bonus à leurs assurés, pour autant que les résultats des placements et la situation financière de la caisse le permettent.
- **Âge de la retraite :** *Un report (volontaire) du départ à la retraite* devrait être considéré comme une opportunité d'obtenir des rentes plus élevées et donc une meilleure situation à la retraite. Travailler plus longtemps permet d'accroître son patrimoine et de devoir y puiser pendant moins d'années. Il est ainsi possible d'améliorer le niveau des rentes dans les trois piliers, sans pour autant pénaliser les générations futures.

Un système à cinq piliers pour prendre en compte les soins de longue durée

Si la prévoyance vieillesse suisse est si performante, c'est aussi parce que les différents piliers sont financés différemment : l'AVS par un système de répartition, la prévoyance professionnelle ainsi que l'épargne personnelle par un système de capitalisation. Il faudrait s'inspirer de cette expérience positive pour financer les coûts de la santé du quatrième âge. Les coûts croissants des soins de longue durée sont aujourd'hui supportés en premier lieu par l'assurance-maladie et de plus en plus par la collectivité. Ce problème va s'aggraver avec l'évolution démographique. Il faut ici une nouvelle solution qui mise davantage sur la prévoyance privée.

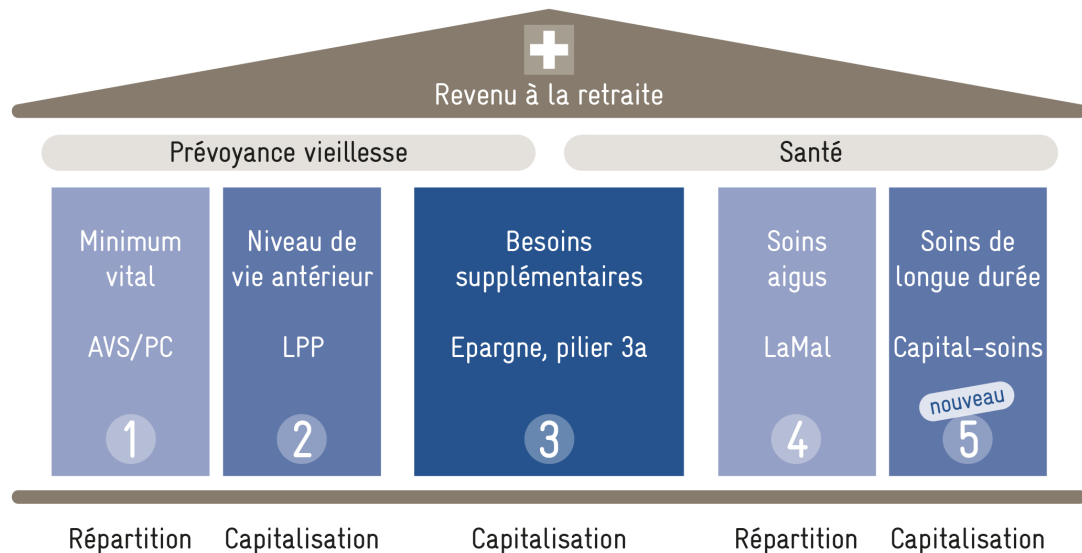
Comme pour la prévoyance vieillesse aujourd'hui, il faudrait opter pour un financement qui repose sur un système de capitalisation. Les coûts des soins aigus (par exemple les traitements en cabinet médical ou à l'hôpital) seraient pris en charge par l'assurance-maladie, comme c'est le cas actuellement. Dans le cadre d'un système de prévoyance vieillesse plus global, il s'agirait du quatrième pilier. Les soins de longue durée, en revanche, seraient couverts par un cinquième pilier, organisé de manière similaire à la prévoyance professionnelle (voir figure). Les individus constitueraient ainsi un capital-soins individuel, transmissible par héritage. Le système de prévoyance suisse se transformerait en un modèle à cinq piliers.

avenir débat : «Repenser la prévoyance vieillesse. Pour une modernisation du système des trois piliers», Diego Taboada, Sonia Estevez et Jérôme Cosandey, 64 pages, disponible en ligne le 4 novembre 2024 sur [avenir-suisse.ch](https://www.avenir-suisse.ch).

Informations complémentaires : Jérôme Cosandey (+41 79 828 27 87 ; jerome.cosandey@avenir-suisse.ch), Diego Taboada (+41 78 878 73 99 ; diego.taboada@avenir-suisse.ch), Sonia Estevez (+41 21 612 66 13 ; sonia.estevez@avenir-suisse.ch).

Un système de répartition et de capitalisation, tant pour la prévoyance vieillesse que pour la santé à la vieillesse

Un financement des soins de longue durée par capitalisation permettrait une diversification des risques comparable à celle applicable dans les trois piliers de la prévoyance vieillesse.



Source: Propre représentation